



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

médecine scolaire et universitaire

Question écrite n° 115761

Texte de la question

M. Jacques Desallangre appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la situation préoccupante de la médecine scolaire. Il lui rappelle que le Gouvernement vient de confier aux médecins scolaires de nouvelles missions prévues dans la loi sur l'intégration des enfants handicapés à l'école et dans celle relative à la protection de l'enfance. Paradoxalement, le nombre de médecins scolaires est estimé par les organisations syndicales à un pour 10 000 élèves en zones rurales et à un pour 7 775 au plan national. Il lui indique également qu'en zone rurale un médecin officie sur quarante écoles et qu'il intervient plus en urgence qu'en termes de prévention. À ce constat affligeant, il faut ajouter que le bilan de santé en fin de troisième n'est que rarement effectué. Or, depuis 2003, aucun poste de médecin titulaire n'a été créé et des pertes sont à déplorer chez les vacataires dont le nombre a chuté de 790 en 2003 à 423 en septembre 2005. Il lui demande comment le Gouvernement compte mettre un terme à cette situation, notamment par le recrutement de médecins et une grille de salaires digne de cette profession.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Desallangre](#)

Circonscription : Aisne (4^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 115761

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 janvier 2007, page 468